

EQUIPEMENT

Equipelement électrique 12 V

Feux de route 2/ HELLA K 1023 Avertisseur optique _____
 Feux de croisement 2/ Bilux Feux de position 2 ds.phares
 Feux de gabarit 2/ s.ailes AR Feux de brouillard _____
 Avertisseur 1/ électr. (1-ton) Niv. sonore 94 dB/B)
 Essuie-glace _____ Lave-glace _____
 Feux arrières 2/BOSCH K23262 S) Catadioptrés 2/ séparés Ø 75
 Feux stop 2/ comb. av.f.AR Feux de recul _____
 Eclair. plaque contr. _____ Plaque forme haute/oblongue _____
 Rétroviseur _____ Indic. vitesse _____
 Indic. direction clign. 4/ avec lampe-témoin
 AV orange latér. _____ AR orange
 Avert. clign. _____ Lampes de travail 1/ à gauche
à l'AR s.ailes avec lampe-témoin

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Tracteur agricole
 Marque & type Hürlimann D 150 A
 Châssis n° _____ (selon véhicule) _____
 Homologation n° CH 4395 01
 Forme de la carr. _____ (selon véhicule) _____
 Couleur _____ (selon véhicule) _____
 Places ass. : Total 3 (_____ avant)
 Poids à vide 3000 Carburant diesel
 CV 22,58
 Charge utile _____ Cylindrée 4433 cm³
 Poids total _____ Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS :

- *) Vitesse maximale : 20 km/h à 1800 t/min du moteur.
 Régulateur : mécanique, à force centrifuge
 Plombage : sur vis de limitation de plein gaz.
- +) Possibilité de désenclenchement de l'entraînement des roues avant
- ++) Variante de la voie : 1320 - 1820 mm
- §) Hauteur exigée pour des raisons techniques et d'emploi

Lieu et date de l'expertise

Wil. 21.3.68

La commission d'expertise